

/ Garde d'enfant



Baby-sitting

La Maison des solidarités met à votre disposition un fichier de baby-sitters pouvant s'occuper de vos enfants à votre domicile de manière ponctuelle ou régulière.

Les personnes inscrites sur ce fichier sont invitées à participer à une formation encadrée par des professionnels et notamment sur des informations sur la prise en charge de l'enfant, la mise en place d'activités, leurs droits et devoirs administratifs, etc.

Pour obtenir des informations sur le recrutement et les formalités d'embauche d'une garde à domicile contacter le relais parents assistants maternels.



La garde complémentaire

La ville de Guipavas, en association avec Archipel aide et soins à domicile et la caisse d'allocations familiales (CAF) du Finistère, propose un service de garde d'enfants pour les 0 à 6 ans.

Ce dispositif permet la prise en charge des enfants, au domicile, en complément d'un mode de garde habituel et en dehors de leurs heures d'ouverture (assistant maternel, établissement d'accueil du jeune enfant, crèche, garderie périscolaire)

les conditions pour bénéficier de la garde complémentaire :

- > être domicilié à Guipavas
- > avoir un enfant de moins âgé de 0 à 6 ans,
- > avoir un quotient familial inférieur ou égal à 1100€.